

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n°20-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	24/02/2021
Présents	20
Absents	3
Procuration	1
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt-quatre février deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **premier mars deux mille vingt et un, à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent.

Absents : GARRIGUE Véronique, FOURCAUD Eric, PEISER Jean-Luc.

Procuration : GARRIGUE Véronique à CAUX Xavier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Catherine MARROT est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Convention avec l'association « Les faussaires de l'imaginaire »

Il est envisagé une convention entre la commune de Mirepoix et l'association « Les faussaires de l'imaginaire » pour la réalisation de dessins de presse, qui sont régulièrement publiés dans le bulletin municipal « Mirepoix-infos ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité (pour :20 voix - contre : 1 voix)

- **Approuve** le projet de convention, tel qu'annexé à la présente ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20210301-2002021-DE